



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

### PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

#### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 MAI 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, tenue le 6 mai 2019, à 19 h, à la salle Desjardins située au 6115A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Madame la mairesse, Thérèse Francoeur, préside cette séance et les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

- M. Éric Provencher – conseiller siège n° 1
- M. Douglas Beard – conseiller siège n° 2
- M. Simon Lauzière – conseiller siège n° 3
- M. Christian Girardin – conseiller siège n° 4
- Mme Suzanne Dandurand – conseillère siège n° 5
- M. Jean-François De Plaen – conseiller siège n° 6

Est également présente :

Mme Marie-Andrée Auger, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, agissant à titre de secrétaire-trésorière de la séance.

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée ouverte à 19 h.

#### 132-05-2019 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal ont renoncé à l'avis de convocation et à la réception des informations pertinentes à la prise de décision dans les 72 heures précédant ladite séance;

**CONSIDÉRANT QU'ILS** sont satisfaits des informations reçues pour cette prise de décisions;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de M. ERIC PROVENCHER  
Appuyée par MME SUZANNE DANDURAND

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.



### **ORDRE DU JOUR** **Séance extraordinaire du 6 mai 2019**

- 1 **Ouverture de la séance**
- 2 **Adoption de l'ordre du jour**
- 3 **Adoption de la séance extraordinaire du 29 avril 2019**
- 4 **Nomination de M. Bruno Gamache - Secrétaire-trésorier adjoint**
- 5 **Autorisation de signature pour M. Bruno Gamache**
- 6 **Période de questions**

**7 Levée de la séance extraordinaire**

**ADOPTÉE**

**133-05-2019 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 AVRIL 2019**

Sur proposition de M. SIMON LAUZIÈRE  
Appuyée par MME SUZANNE DANDURAND

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 avril 2019, tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**134-05-2019 4. NOMINATION DE M. BRUNO GAMACHE – SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Bruno Gamache a accepté d'être nommé secrétaire-trésorier adjoint, en plus de son titre existant de directeur général adjoint et de directeur des travaux publics;

**CONSIDÉRANT** la recommandation des membres du Conseil municipal d'appliquer cet article, rétroactivement au 29 avril 2019 pour M. Bruno Gamache.

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de M. SIMON LAUZIÈRE  
Appuyée par M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

**DE** nommer M. Bruno Gamache au titre de secrétaire-trésorier adjoint, en plus de son titre existant de directeur général adjoint et de directeur des travaux publics, rétroactivement au 29 avril 2019.

**D'autoriser** monsieur Bruno Gamache, pour et au nom de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, à faire toutes les transactions dans le cadre de ces fonctions auprès notamment, et sans limiter la généralité de ce qui précède des ministères dont le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada, Emploi Québec, les affaires Municipales, clients et fournisseurs, incluant le centre de sécurité alarme.

**ADOPTÉE**

**135-05-2019 5. AUTORISATION DE SIGNATURE POUR M. BRUNO GAMACHE**

**CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal souhaite le bon fonctionnement des opérations de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal souhaite ainsi nommer une troisième personne signataire pour la Municipalité, en plus de la direction générale et secrétaire-trésorière, et en plus de la mairesse;

**CONSIDÉRANT** que M. Bruno Gamache a été nommé au titre de directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, que celui-ci soit nommé pour la signature des chèques et tous les autres documents jugés nécessaires pour les activités courantes de la Municipalité;

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

### **EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de M, DOUGLAS BEARD

Appuyée par M. ERIC PROVENCHER

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

**DE** nommer Mme Thérèse Francoeur, mairesse ainsi que M. Bruno Gamache, directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, représentants de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la Caisse Desjardins de l'Est de Drummond, ainsi que tous les autres documents jugés nécessaires pour les activités courantes de la Municipalité.

Concernant la Caisse Desjardins de l'Est de Drummond de Saint-Félix-de-Kingsey, ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la Municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants à la Caisse Desjardins de l'Est de Drummond de Saint-Félix-de-Kingsey :

- Émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- Demander l'ouverture par la Caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la Municipalité;
- Signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la Municipalité;
- Administrer tout compte Accès-D de la Municipalité.

**QUE** le directeur des travaux publics et directeur général et secrétaire-trésorier adjoint ou toute autre personne désignée par résolution du Conseil municipal exercera les pouvoirs suivants au nom de la Municipalité :

- Faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- Concilier tout compte relatif aux opérations de la Municipalité.

**QUE** tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés sous la signature de la mairesse, ou en son absence du maire suppléant de la directrice générale et secrétaire-trésorière et/ou du directeur général et secrétaire-trésorier adjoint;

**QUE** cette résolution demeure en vigueur jusqu'à ce le Conseil municipal émette un avis écrit de sa modification ou de son abrogation de cette résolution.

**ADOPTÉE**

### **6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question a été soulevée à la période de question.

### **136-05-2019 7. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD

**QUE** la séance soit levée à 19 h 30.

**ADOPTÉE**

---

Mme Thérèse Francoeur, *AMA*  
Mairesse

---

Carole Pigeon  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière par  
intérim

Je, Thérèse Francoeur, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé à Saint-Félix-de-Kingsey le 8 juillet 2019.